

MAIRIE DE SAINT-HOSTIEN
43260 SAINT-HOSTIEN
Tél 04 71 57 60 83

ARRETE MUNICIPAL N° 11/2020
à un Conseiller Municipal

Madame le Maire de la Commune de SAINT-HOSTIEN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 2122-18 ;

VU le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Madame VERDUN Isabelle en qualité de Maire et de trois adjoints en date du 24 Mai 2020 ;

VU la délibération N° 2020/10 fixant les indemnités des élus ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Michel COURTUAT, Conseiller Municipal délégué est chargé de l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de l'embellissement du bourg et des villages.

ARTICLE 2 : La délégation à Monsieur Michel COURTUAT ayant fonctionné et ouverts les droits aux indemnités à compter du 24 Mai 2020. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, notifié aux intéressés et ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Saint-Hostien, le 28 Mai 2020,

Mme I.VERDUN, Maire.

